
Arrêté du Président

DGA Aménagement du territoire

Pôle des Routes et des Mobilités
agence départementale Cœur d'Hérault
1000 route de Montpellier 34700 Lodève
adstcoeurherault@herault.fr
Téléphone : 04 67 67 41 00

Dossier suivi par : Gabriel Cédric
Références : CH-2025-49-ATC

Objet : DGA AT - Arrêté de circulation temporaire - D8E1A - Mourèze, Villeneuve

Le président du Conseil départemental de l'Hérault,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4 ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles R411-2, R411-25 et R411-8 ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8ème partie : signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel ;

Vu le règlement de voirie départemental ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du conseil départemental de l'Hérault portant délégation de signature ;

Vu la demande de l'entreprise COBALT STRUCTURES en date du 17/05/2025, qui va effectuer des travaux Inspection du pont de la RD8E1A sur le Gabel,

Considérant l'obligation de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des ouvriers,

Considérant qu'afin Inspection du pont de la RD8E1A sur le Gabel sur la route départementale D8E1A, il y a lieu d'interrompre totalement la circulation,

Arrête :

Article 1 :

La circulation de tous les véhicules sur la D8E1A du PR 1+728 au PR 1+824 sur le territoire des communes de **Mourèze** et **Villeneuve**, du mardi 03 juin 2025 8h00 au mardi 03 juin 2025 à 12h00, sera réglementée conformément aux dispositions suivantes :

Le chantier se fera hors circulation avec coupure de la RD.

Pendant tout le déroulement des travaux, une déviation sera mise en place, les véhicules déviés emprunteront l'itinéraire défini en annexe, selon le plan de déviation joint au présent arrêté.

Dévié Déviation VID Via: D 8E1A, Route de la Dolomie, Route de la Plaine, Route de Bédarieux 7.6 km, 9 min Se diriger vers le nord-ouest sur D 8E1A - 2 km Vous êtes arrivé à votre première destination - 0 m Se diriger vers l'ouest sur la route de

**la Dolomie (D 8) - 1 km Tourner à gauche sur la route de la Plaine (D 8E1B) - 1.5 km
Tourner à gauche sur la route de Bédarieux (D 908) - 15 m Vous êtes arrivé à votre
seconde destination - 0 m Se diriger vers le sud-est sur la route de Bédarieux (D
908) - 3 km Vous êtes arrivé à votre destination, sur la droite - 0 m**

- Route barrée Itinéraire de déviation : voir en annexe.

Itinéraire de déviation : Voir annexe La signalisation temporaire s'inspirera des schémas DC 61 et/ou DC 62 routes bidirectionnelles du guide technique du SETRA annexés au présent arrêté. La signalisation devra être adaptée aux différentes phases du chantier pour imposer le moins de contraintes possibles aux usagers de la route départementale, dans le respect des règles de la signalisation temporaire. L'entreprise est tenue d'informer le gestionnaire de la voie de la fin effective des travaux. Le balisage des dispositifs nécessaires aux itinéraires de déviation sera mis en place par le agence départementale Cœur d'Hérault.

Article 2 :

La signalisation routière réglementaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (LIVRE 1-8° partie).

La signalisation nécessaire dans son ensemble est à la charge du Centre d'exploitation de Clermont l'Hérault, représentée par Gabriel Cédric (tel: 0685717767, mail: cgabriel@herault.fr) sous le contrôle de l'agence départementale Cœur d'Hérault.

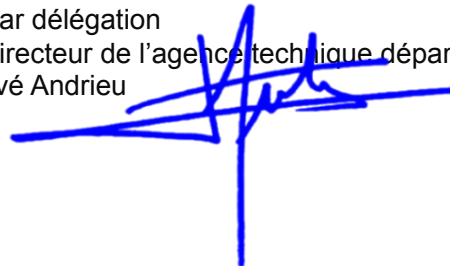
Article 3 :

Cet arrêté devra être affiché au droit du chantier par l'entreprise chargée des travaux, il sera également publié par voie électronique sur le site de la collectivité : <https://herault.fr>

Article 4 :

Monsieur le Directeur de l'agence technique départementale agence départementale Cœur d'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président du conseil départemental
Et par délégation
le Directeur de l'agence technique départementale
Hervé Andrieu



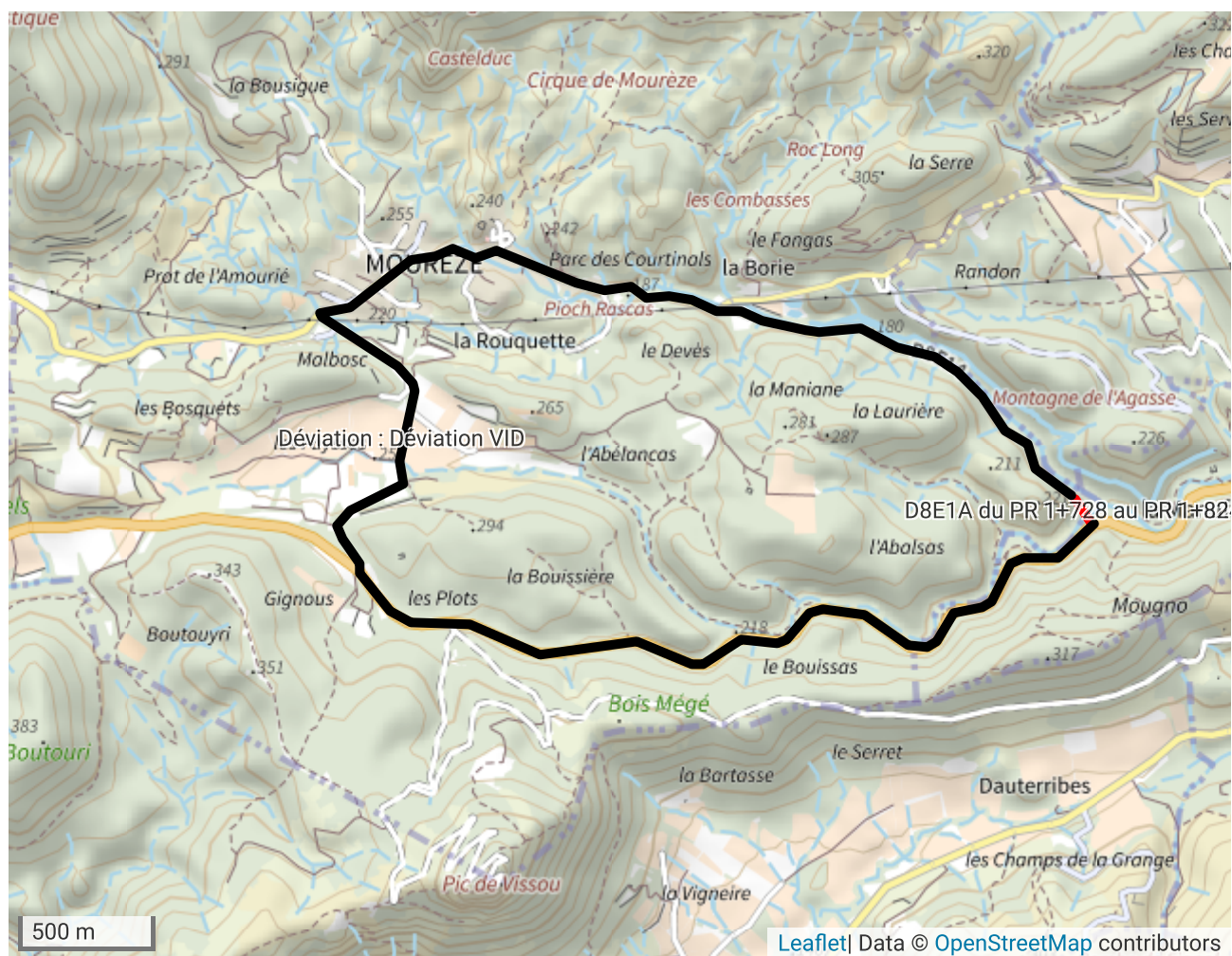
Diffusion :

SDIS CODIS 34,
Gendarmerie,
agence départementale Cœur d'Hérault, ,
Monsieur Baumont Clément, COBALT STRUCTURES,
Au maire de la commune de Mourèze,
Au maire de la commune de Villeneuve,

Liste des pièces jointes :

- Localisation
- V1-DC61-p78.pdf
- V1-DC62-p79.pdf

ANNEXE - LOCALISATION



DÉTAILS DE L'ITINÉRAIRE

Déviati on Déviati on VID

Via: D 8E1A, Route de la Dolomie, Route de la Plaine, Route de Bédarieux

7.6 km, 9 min

Se diriger vers le nord-ouest sur D 8E1A - 2 km

Vous êtes arrivé à votre première destination - 0 m

Se diriger vers l'ouest sur la route de la Dolomie (D 8) - 1 km

Tourner à gauche sur la route de la Plaine (D 8E1B) - 1.5 km

Tourner à gauche sur la route de Bédarieux (D 908) - 15 m

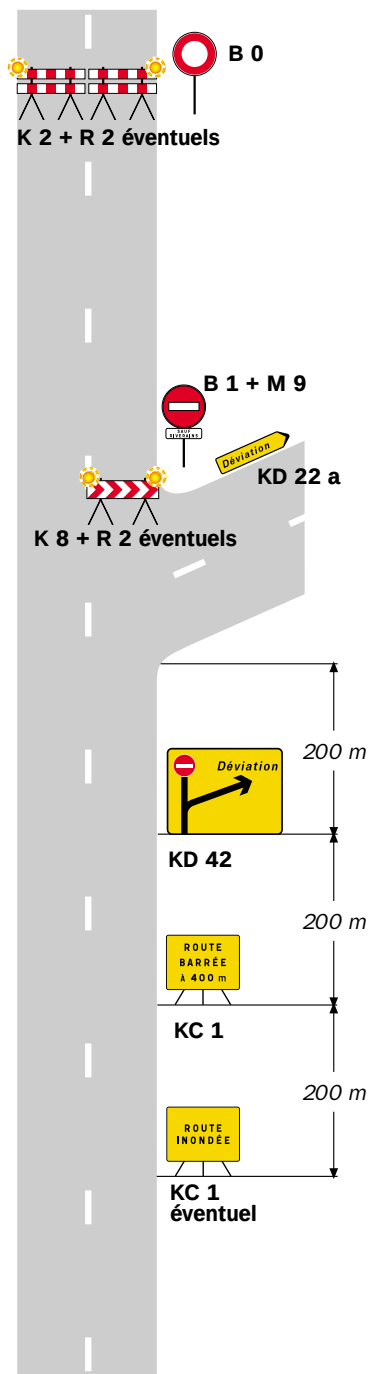
Vous êtes arrivé à votre seconde destination - 0 m

Se diriger vers le sud-est sur la route de Bédarieux (D 908) - 3 km

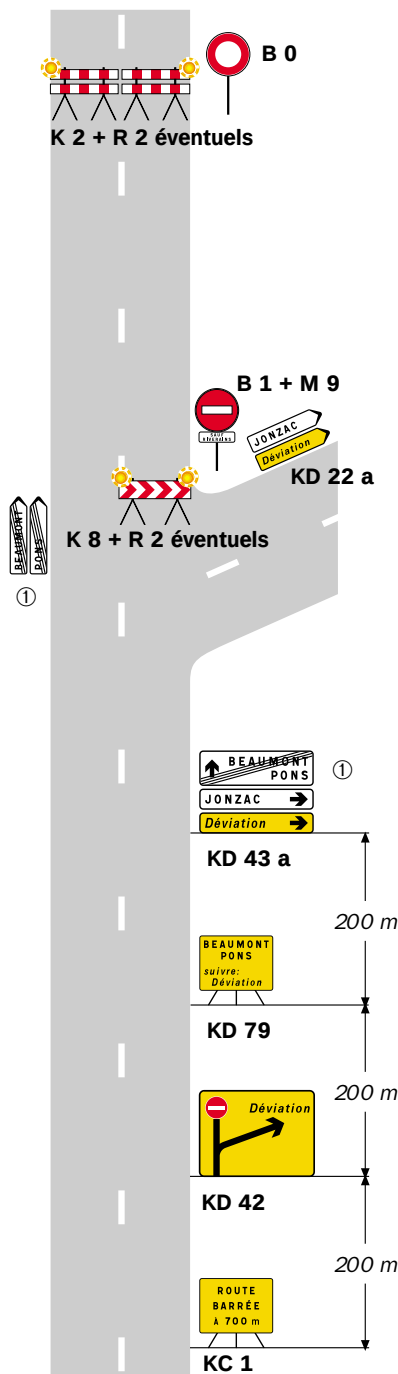
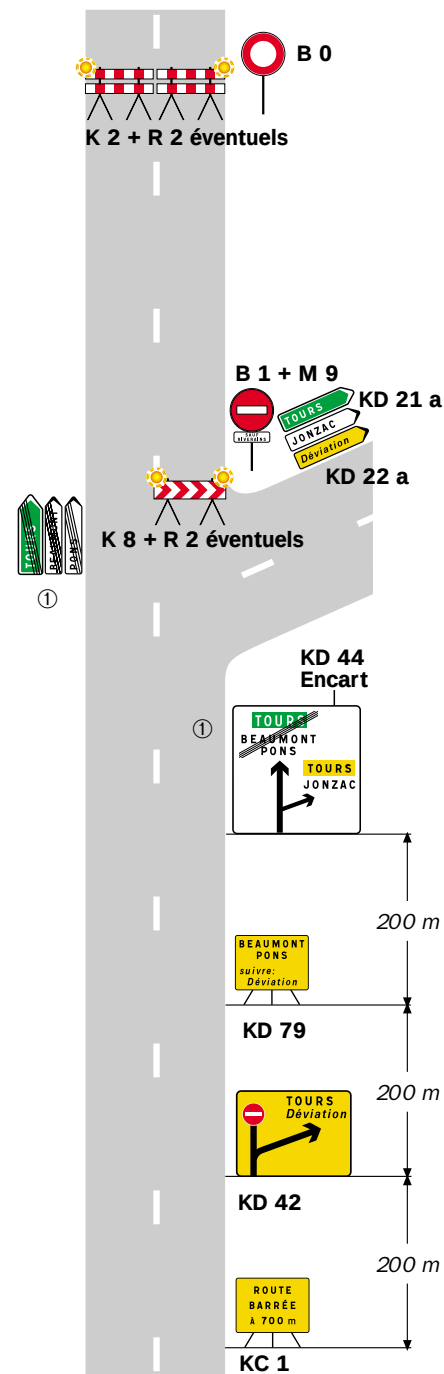
Vous êtes arrivé à votre destination, sur la droite - 0 m

Site d'entrée au niveau de la coupure

Déviation

Site d'entrée
sans signalisation permanente


Site d'entrée avec signalisation permanente

Présignalisation par D 43
Déviation de liaisons blanches

Présignalisation par D 42
Déviation d'une liaison verte et
de liaisons blanches


Remarque(s) :

- L'accès des riverains est autorisé entre le site d'entrée de la déviation et le site de coupure.

① Mentions à occulter en totalité.

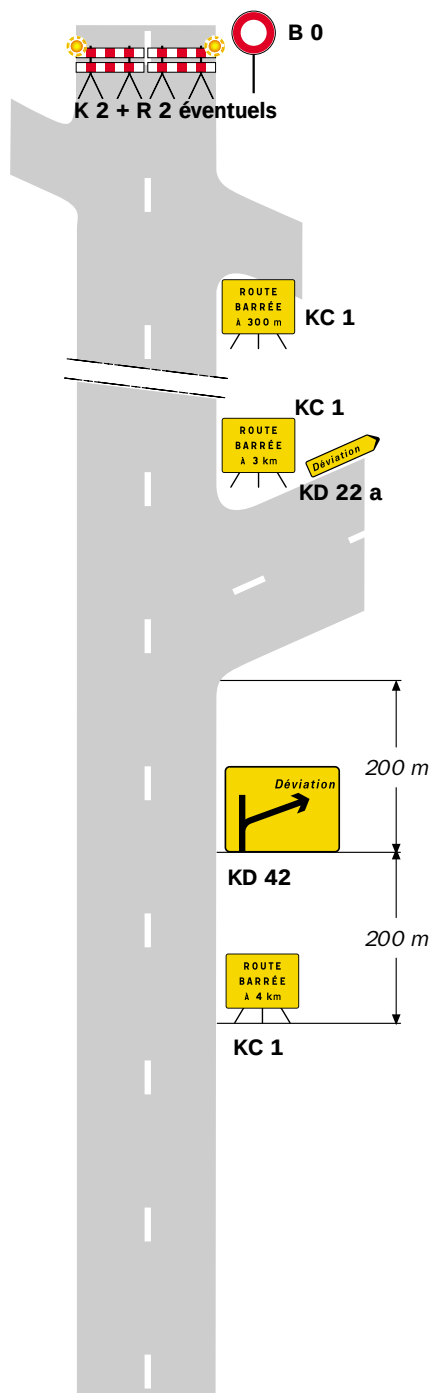
Détournements

DC62

Avec desserte de localité à l'aval
du site d'entrée

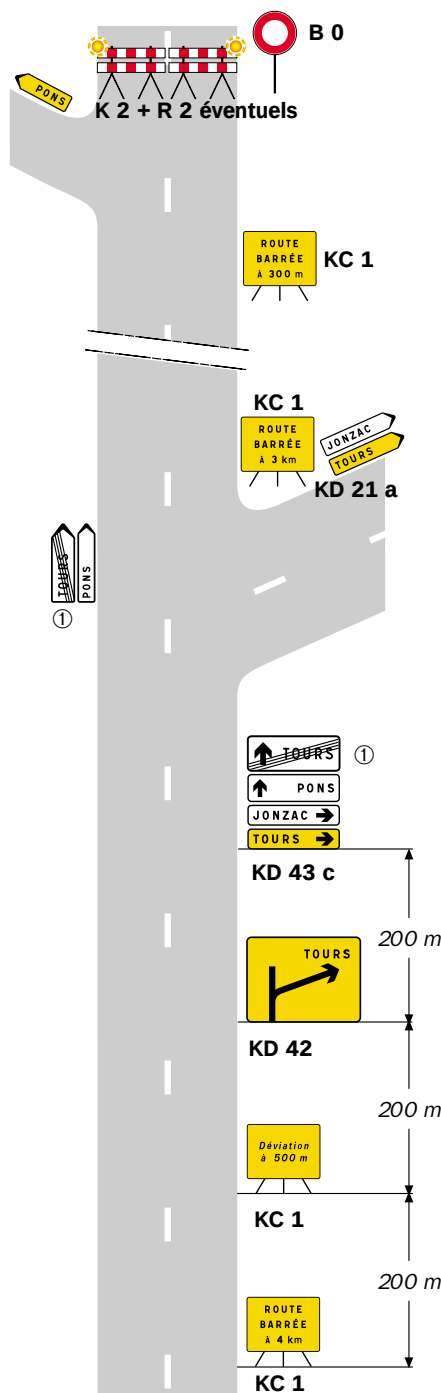
Déviation

Site d'entrée
sans signalisation permanente

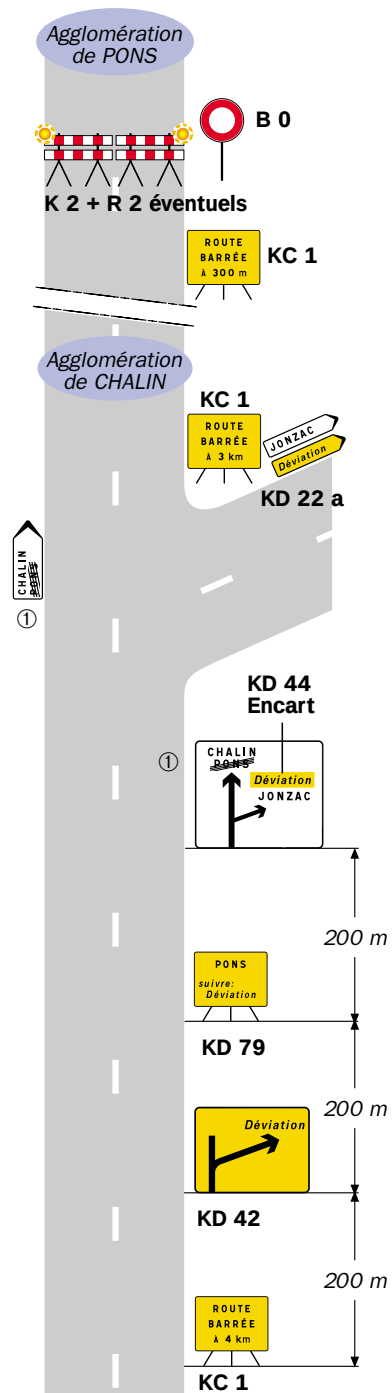


Site d'entrée avec signalisation permanente

Présignalisation par D 43



Présignalisation par D 42



Remarque(s) :

① Mentions à occulter en totalité.